

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion (documents) et les bills d'intérêt privé et public.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA «LAURENTIDE BANK OF CANADA»

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard) propose la 2^e lecture du bill S-13 constituant en corporation la *Laurentide Bank of Canada*.

—Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir et l'honneur de proposer la deuxième lecture du bill S-13 constituant en corporation la *Laurentide Bank of Canada* et de demander à la Chambre de déférer ce bill au comité permanent de la banque et du commerce. Le bill constituant la banque en corporation dans le présent cas suit l'exemple donné pour les lois de ce genre dans la loi sur les banques. Vous constaterez d'après les articles 1 et 2 du bill que les requérants et les administrateurs provisoires de la banque projetée sont MM. Peter Paul Saunders et Andrew Saxton, respectivement président et vice-président exécutif de la *Laurentide Financial Corporation*, ainsi que MM. William Mainwaring, Paul Paine, c.r., Edgar Saba et Howard Mitchell tous de la ville de Vancouver, ainsi que MM. Bernard Bourgeois c.r., et Lionel Leroux, tous deux de Montréal.

Bien entendu, les requérants comparaitront devant le comité de la banque et du commerce où chacun pourra être interrogé pour établir son expérience et sa compétence. Je désire maintenant assurer la Chambre que chacun de ces hommes possède une expérience vaste et variée dans les entreprises financières, professionnelles et commerciales de sa localité.

Le capital de la nouvelle banque s'élèvera à 30 millions de dollars, répartis en trois millions d'actions. Le comité de la banque et du commerce pourra examiner dans les détails les plans prévus pour la vente et la distribution de ces actions. Ce comité se rendra compte, toutefois, qu'en vendant comme on se propose de le faire, des actions jusqu'à concurrence de 47 p. 100 aux divers actionnaires de la *Laurentide Finance* qui viennent de régions très dispersées, et de 53 p. 100 au grand public par l'intermédiaire des compagnies d'assurance, les actionnaires de la nouvelle banque représenteront une portion vaste et variée de la clientèle de portefeuille. Ainsi, la direction de la banque ne relèvera pas seulement d'un petit groupe de personnes ou de sociétés.

L'article 5 du bill est spécial; il y est prévu tout d'abord que les administrateurs de la banque seront canadiens et, en deuxième lieu, qu'au moins 90 p. 100 des actionnaires de la banque seront canadiens. Ces dispositions anticipent sur la mesure présentée par le ministre des Finances (M. Gordon) que nous avons débattue à la Chambre cet après-midi et que nous discuterons ce soir. Il est intéressant de remarquer que, longtemps avant que le ministre présente la mesure, les promoteurs de trois banques étaient prêts à venir au Parlement défendre leurs projets d'une façon plus convaincante que ne le fait le projet de loi du ministre des Finances.

Vous constaterez, d'après le bill, que le siège social de la *Laurentide Bank* doit être à Vancouver, que six de ses administrateurs provisoires sont de Colombie-Britannique et que deux autres sont de la ville de Montréal. La banque doit avoir un caractère national. Il est évident que toute nouvelle banque nationale doit commencer ses opérations à partir d'une base régionale, comme l'ont fait nos banques à charte actuelles. Donc, les premières succursales seront ouvertes dans les régions de Vancouver et de Montréal où habitent les administrateurs provisoires. Plus tard, on a l'intention d'assurer un service bancaire dans tout le Canada, si les conditions le permettent. Comme le siège social sera à Vancouver et que la direction s'y trouvera, je suis fier de souscrire à ce bill et à la constitution en société de la *Laurentide Bank of Canada*.

Sans vouloir critiquer les banques existantes je sais aussi le mal qu'ont, dans l'Ouest, les hommes d'affaires pour trouver des capitaux. L'Ouest, la Colombie-Britannique en particulier, est une région qui prend un essor rapide, qui connaît une prospérité soudaine mais malgré cela pas une seule banque à charte n'a jugé bon d'installer un siège social à l'ouest de Toronto—un siège social et une politique financière qui seraient axés sur les besoins et les problèmes particuliers à l'Ouest. Il y a longtemps que la Colombie-Britannique ressent le besoin d'avoir des institutions financières qui s'occuperaient de ses besoins et ses problèmes et j'ose croire que personne ici ne s'opposera à la réalisation de ce besoin.

Bien des députés ignorent les énormes progrès réalisés à l'Ouest des Rocheuses. En peu de mots je signalerai que le produit provincial brut de la Colombie-Britannique, en 1963, égalait le produit national brut du Canada en 1924. A cette époque le Canada comptait 19